



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-89

Séance publique du

26 mai 2014

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140526-45610-DE-1-1_0
Date de signature :
Date de réception : mardi 27 mai 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD - TARIFS DES DROITS DE SCOLARITE ET DE LOCATIONS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE - ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Le 26 mai 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20 05 2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Maurice CHAZEAU à Madame Reine MERGER, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE.

Secrétaire :

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



07.02

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture - Politique
de la Ville
Conservatoire Darius Milhaud

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2014

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Mme Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD - TARIFS DES DROITS DE SCOLARITE ET DE LOCATIONS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE - ANNEE SCOLAIRE 2014/2015- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La grille des tarifs des droits de scolarité et des locations d'instruments de musique du Conservatoire Darius Milhaud pour l'année scolaire 2014/2015, est présentée comme chaque année sous forme d'un tableau dans lequel apparaissent, en fonction des niveaux d'études dans l'établissement, de la formule choisie et du lieu de résidence, les différents tarifs applicables.

Pour mémoire et afin d'arrêter les tarifs de la prochaine année scolaire, il est à rappeler que pour l'année 2013, le Conservatoire a représenté une charge salariale de 3 604 318 €, toutes taxes comprises pour la collectivité, contre 3 550 082 € en 2012 déduction faite de la subvention de l'État d'un montant de 137 475 € (contre 183 300 € en 2012) et des redevances des droits des services péri-scolaires d'un montant de 266 229 € en 2013 (contre 233 377 € en 2012).

Pour l'année 2013, le nombre d'élèves était de 1 432 (contre 1 331 en 2012).

A - **Droits d'inscription** :

Afin de maintenir l'attractivité de l'enseignement délivré par le Conservatoire, tout en permettant un réajustement au regard des charges induites par le fonctionnement de cet établissement, il est proposé chaque année une augmentation des tarifs de la scolarité.

Il convient cependant de souligner plusieurs facteurs importants qui vont avoir une incidence sur la détermination de l'augmentation du coût de la scolarité.

D'une part, une baisse de la subvention de l'État de 45 825 euros, d'autre part, une augmentation du nombre d'élèves de 101 et par voie de conséquence de la masse salariale dédiée à l'enseignement.

Aussi, malgré une augmentation des redevances des droits des services péri-scolaires d'un montant de 32 852 euros la charge salariale a néanmoins augmentée de 54 236 euros.

Il est proposé par conséquent qu'une augmentation de 5% soit appliquée sur l'ensemble des tarifs de la scolarité.

B - Catégories d'élèves et d'enseignants exonérés des droits d'inscription :

Conformément aux textes nationaux en vigueur, les élèves des CHAM et des CHAD (Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse) sont dispensés de redevance.

Les élèves inscrits en ateliers péri-scolaires danse dans le cadre du « P.O.I.V.R.E » sont exonérés de redevance.

Il est également proposé de reconduire le dispositif social antérieur permettant de dégrever de 25%, 50%, 75% ou 100% les familles qui peuvent justifier de difficultés financières, sur dossier examiné par une commission spécifique.

C - Dépôt de garantie :

La délibération n°2013-269 du 03 juin 2013, adoptant les tarifs de scolarité et de location d'instruments de musique pour l'année scolaire 2013/2014, a supprimé le dépôt de garantie exigée lors de la location d'instruments. En effet, celui-ci, en raison de son montant élevé ne pouvait pas être encaissé, ce qui constituait une irrégularité.

Il a donc été prévu, en compensation, de procéder à une révision à la hausse de la tarification des instruments, lesquels étaient loués à des tarifs exceptionnellement bas, et de proposer une nouvelle rédaction de convention de location mettant l'accent sur l'engagement de l'élève à restituer son instrument en bon état, faute de quoi celui-ci s'engage à des poursuites judiciaires et au versement d'une somme forfaitaire de valeur de remplacement de l'instrument suivant le tableau annexé.

Après un an de mise en œuvre, ce système fonctionne parfaitement bien.

Il y a également lieu d'appliquer une augmentation de 5% sur les tarifs de location des instruments.

D - Formation des enseignants :

Les enseignants du Conservatoire qui suivent des cours dans une autre discipline que celles qu'ils enseignent seront inscrits dans le cadre du plan de formation de l'année en cours, sous réserve de l'arbitrage réalisé par le Service Formation en fonction des priorités émises par la Collectivité.

C'est pourquoi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la grille des tarifs des droits de scolarité applicables aux élèves du Conservatoire ;

- **ADOPTER** les tarifs de locations d'instruments de musique ;
- **ADOPTER** la grille de valeur de remplacement des instruments à verser en cas de non restitution de celui-ci ;
- **DIRE** qu'est reconduit le dispositif social permettant d'exonérer partiellement ou totalement les familles en difficulté financière ;
- **DIRE** que les élèves inscrits en ateliers péri-scolaires danse dans le cadre du « P.O.I.V.R.E » sont exonérés de redevance ;
- **DIRE** que les enseignants du Conservatoire qui suivent des cours dans une autre discipline que celles qu'ils enseignent pourront être inscrits dans le cadre du plan de formation de la collectivité ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2014-89 - CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD - TARIFS DES DROITS DE SCOLARITE
ET DE LOCATIONS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE - ANNEE SCOLAIRE 2014/2015-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 27 05 2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES
CULTURE - EDUCATION - POLITIQUE DE LA VILLE
CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL

PROJET TARIFS DES DROITS DE SCOLARITE 2014-2015				
NIVEAU	RESIDENT CPA		RESIDENT HORS CPA	
	CURSUS OU ATELIER		CURSUS	ATELIER
INITIAL 1^{ère} PERSONNE	126		252	126
2 ^{ème} PERSONNE -25%	95		189	95
3 ^{ème} PERSONNE -50%	63		126	63
4 ^{ème} PERSONNE	GRATUIT			
CYCLE 1 1^{ère} PERSONNE	189		378	189
2 ^{ème} PERSONNE -25%	142		284	142
3 ^{ème} PERSONNE -50%	95		189	95
4 ^{ème} PERSONNE	GRATUIT			
CYCLE 2 ET CYCLE 2 COURT 1^{ère} PERSONNE	247		494	247
2 ^{ème} PERSONNE -25%	185		371	185
3 ^{ème} PERSONNE -50%	124		247	124
4 ^{ème} PERSONNE	GRATUIT			
CYCLE 3 ET EXCELLENCE AMATEUR 1^{ère} PERSONNE	288		575	288
2 ^{ème} PERSONNE -25%	216		432	216
3 ^{ème} PERSONNE -50%	144		288	144
4 ^{ème} PERSONNE	GRATUIT			
CYCLE SPECIALISE ET PERFECTIONNEMENT 1^{ère} PERSONNE	384			
2 ^{ème} PERSONNE -25%	289			
3 ^{ème} PERSONNE -50%	192			
4 ^{ème} PERSONNE	GRATUIT			
DISCIPLINE SUPPLEMENTAIRE INDIVIDUELLE (INSTRUMENTALE, VOCALE OU CHOREGRAPHIQUE, GMAO) QUEL QU'EN SOIT LE NOMBRE. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE	80		160	
DISCIPLINE SUPPLEMENTAIRE COLLECTIVE (MUSIQUE DE CHAMBRE, ORCHESTRE), DISCIPLINE ERUDITION (HISTOIRE DE LA MUSIQUE, HARMONIE, ANALYSE, FUGUE, CONTREPOINT) QUEL QU'EN SOIT LE NOMBRE. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE	GRATUIT SI INSCRIT EN CURSUS PAR AILLEURS	80 SI INSCRIT EN AUDITEUR HORS CURSUS PAR AILLEURS	GRATUIT SI INSCRIT EN CURSUS PAR AILLEURS	80 SI INSCRIT EN AUDITEUR HORS CURSUS PAR AILLEURS
ELEVE ASSOCIE. PRATIQUE COLLECTIVE UNIQUEMENT, HORS CURSUS UNIQUEMENT. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE	63			
AUDITEUR HORS CURSUS. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE	247			
WEEK END MUSIQUE ANCIENNE. HORS CURSUS. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE	293			
CONCOURS D'ENTREE. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE	17			

TARIFS DE LOCATION D'INSTRUMENT	
LOCATION ANNUELLE (DU 1^{er} OCTOBRE AU 30 SEPTEMBRE) D'UN INSTRUMENT "PETITE MAIN". VOIR LA LISTE. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE	105
LOCATION ANNUELLE (DU 1^{er} OCTOBRE AU 30 SEPTEMBRE) D'UN INSTRUMENT ADULTE. VOIR LISTE DETAILLEE. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE	210
EN CAS DE PERTE OU DE DETERIORATION, LE LOUEUR S'ENGAGE PAR CONVENTION A VERSER A LA VILLE UNE SOMME EQUIVALENTE A LA VALEUR DE REMPLACEMENT DU-DIT INSTRUMENT. 3 GROUPES DE VALEUR ONT ÉTÉ CONSTITUES : 2 000€, 4 000€, 6 000€. POUR PLUS DE DETAIL CONSULTER LE MODELE DE CONVENTION DISPONIBLE AUPRES DU REGISSEUR DE RECETTES.	

INSTRUMENTS PETITES MAINS

VIOLON 1/8

VIOLON 1/4

VIOLON 1/2

VIOLON 3/4

ALTO 1/4

ALTO 1/2

ALTO 3/4

VIOLONCELLE 1/8

VIOLONCELLE 1/4

VIOLONCELLE 1/2

PETITS ACCORDEONS

CONTREBASSE 1/8

CONTREBASSE 1/4

CONTREBASSE 1/2

CONTREBASSE 3/4

GUITARE 1/2

GUITARE 3/4

HARPE CELTIQUE

PETITS ACCORDEONS

HAUTBOIS SANS CLE

CLARINETTE BAMBOU

BASSON QUINTE

TROMBONE JUNIOR

COR JUNIOR

TUBA JUNIOR

SAXHORN JUNIOR

SAXOPHONE RECOURBE ARBITER

INSTRUMENTS GRANDES MAINS

TOUS LES AUTRES

2 000 €	4 000 €	6 000 €
<p>TOUS VIOLONS TOUS ALTOS TOUS VIOLONCELLES HARPE CELTIQUE FLUTE TRAVERSIERE UT CLARINETTE COR TROMPETTE TROMBONE SAXOPHONE ARBITER PETITS ACCORDEONS</p>	<p>TOUTES CONTREBASSES FLUTE TRAVERSIERE EN SOL HAUTBOIS COR DE BASSET BASSON Français SAXOPHONE ALTO SAXOPHONE TENOR GRANDS ACCORDEONS</p>	<p>GRANDE HARPE FLUTE TRAVERSIERE BASSE COR ANGLAIS CLARINETTE BASSE BASSON ALLEMAND CONTREBASSON TUBA SAXHORN SAXOPHONE BARYTON SAXOPHONE BASSE CLARINETTE MI BEMOL VIOLES DE GAMBE</p>